



## Poursuivre et intensifier la mobilisation citoyenne

*Le Haut Conseil à la vie associative, instance de consultation placée auprès du Premier Ministre, a pour mission, notamment, de proposer toute mesure utile au développement de la vie associative. C'est pourquoi, il lui a paru aujourd'hui important de proposer quelques pistes de réflexion sur les voies de soutien à la poursuite et l'intensification de la mobilisation citoyenne.*

Notre pays traverse une des crises les plus aigües de son histoire. Une crise sanitaire, doublée d'une crise sociale et économique dont certains effets sont encore loin d'avoir été perçus. Mais, en même temps, cette crise a fait éclore une vague de solidarité sans précédent. Dès le premier jour, les associations se sont mobilisées. Qu'en sera-t-il demain, cette formidable « levée » de citoyenneté pourrait-elle tenir dans la durée, à quelles conditions et avec quels moyens ?

Avant l'apparition de la pandémie, l'engagement bénévole des français était déjà d'un bon niveau. Plusieurs études en font état<sup>1</sup>. Le taux de bénévolat dans la population française a même connu un bond entre 2002 et 2017, passant de 28% en à 43%, notamment dans les domaines social et caritatif. Il n'y a donc pas moins de bénévoles, mais assurément d'autres formes de bénévolats répondant à d'autres modes de vie.

Toutefois, cette évolution continue et positive de l'engagement solidaire, particulièrement dans le secteur social et caritatif, doit nous réjouir mais aussi nous inquiéter de ce qu'elle révèle sur le plan du développement de la précarité, de la pauvreté.

Dès le début de la crise sanitaire, les pouvoirs publics se sont mobilisés pour accompagner les associations dans les difficultés qu'elles allaient rencontrer, et appeler les citoyens à s'engager pour apporter leur soutien à l'ensemble des acteurs mobilisés. C'est ainsi qu'a été créée une plate-forme adossée à la réserve civique<sup>2</sup> qui a très vite connu un grand succès. Cette mobilisation citoyenne spontanée confirme ce que l'on sait de la volonté de nombre de nos concitoyens à s'engager aux côtés des populations les plus fragiles. C'est bien ce que font les associations au quotidien. Parallèlement à cette initiative, sept grands acteurs associatifs de l'intermédiation du bénévolat<sup>3</sup> se sont également organisés pour présenter leurs différentes plates-formes sur un portail commun.

A ce jour, plus de 300 000 personnes se sont inscrites sur la plate-forme de la réserve civique et 100 000 mises en relations ont été réalisées. Ces chiffres, à eux seuls, témoignent du désir d'engagement et de la mobilisation citoyenne. Ils mettent également en lumière les difficultés et attentes qui peuvent jaloner le parcours d'engagement. En effet, nombre de personnes prêtes à s'engager, et, qui n'ont pu recevoir une réponse rapide, ou même des propositions, peuvent être déçues et pour certaines, en concevoir une impression négative du monde associatif, ce qui peut les inciter à s'en éloigner pour longtemps.

---

<sup>1</sup> Lionel Prouteau : Bénévolat et bénévoles en France en 2017. Etat des lieux et tendances. Octobre 2018.

<sup>2</sup> <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

<sup>3</sup> <https://benevolat.fr/>

La tentation des pouvoirs publics de développer les initiatives d'engagement des citoyens n'est pas nouvelle et souligne sa volonté de participer activement à son développement. Ainsi, à la suite de différents accidents environnementaux, notamment de pollution sur les plages, les pouvoirs publics ont imaginé, en 2005, mettre en place une sorte de répertoire des bénévoles qui pourraient être mobilisés en cas de catastrophe naturelle ou autre, dans un contexte où une mobilisation massive serait nécessaire. Pour ce faire, ils souhaitaient créer un grand site d'intermédiation avec le concours des principales associations engagées dans ce domaine. Ils ont finalement renoncé devant la complexité de l'outil, de son coût et du savoir-faire requis.

Le rôle de l'Etat et celui des associations doivent être complémentaires mais sans substitution. Les associations ne sont pas les outils des pouvoirs publics, elles doivent œuvrer en lien, à leurs côtés et avec leur soutien afin de pouvoir déployer tout leur savoir-faire.

Les situations extrêmes, comme celles que nous vivons actuellement exigent une mobilisation de tous, y compris des services publics pour répondre à l'urgence, mais elle ne peut être vraiment efficace que dans une coordination parfaite entre tous les acteurs.

Cette crise où chacun a dû faire face à des défis immenses, démontre la nécessité d'une mobilisation collective de tous les acteurs, en coordination et complémentarité. Elle rappelle que la primauté des savoir-faire se ressourcent sur le terrain. L'efficacité ne peut être construite a priori. Elle résulte de la mise en action de communautés qui connaissent les territoires, les populations, leurs besoins.

Depuis sa création, le HCVA a produit différents textes sur la question du bénévolat, de l'engagement et des outils pour l'encourager. Il a toujours rappelé que les bénévoles avaient besoin d'accueil, d'accompagnement, de formation, ce que les associations savent mettre en œuvre, pour peu qu'on leur en donne les moyens. Il a ainsi défriché et mis en débat un certain nombre de questions. Pour tirer les leçons de cette expérience imposée à tous, le HCVA appelle de ses vœux, des réflexions et la mise en œuvre de mesures, qu'il a pour certaines déjà formulées dans le passé.

C'est ainsi que, parce que la situation sanitaire a pu écarter les bénévoles les plus âgés qui dans certaines associations tiennent une place importante, et que de nombreuses structures ont noté le grand nombre de jeunes venus s'engager pour la première fois, l'après-crise doit être l'occasion de travailler pour un bénévolat intergénérationnel avec le développement par exemple d'un tutorat et d'un apprentissage partagé. Dans cette perspective, l'explosion de l'utilisation des outils numériques en cette période pourra demain faciliter grandement les passerelles.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, les associations ont développé des démarches d'intermédiation du bénévolat et de l'engagement, souvent portées par des plates formes numériques. La réserve civique, initiative publique a démultiplié le processus pendant cette pandémie. Il est nécessaire qu'une réflexion soit conduite avec les principaux acteurs intervenant dans le cadre de l'intermédiation afin qu'une réelle articulation soit mise en place entre les associations et les pouvoirs publics.

Il est enfin à noter que la période que nous venons de traverser a montré une fois encore la nécessité d'accompagner et de former les bénévoles, ce qui constitue un élément de fidélisation et de valorisation du bénévolat. Actuellement, les moyens consacrés à cette formation sont insuffisants, le fonds de développement de la vie associative, dont une partie des crédits y sont consacrés, doit être consolidé sur cet axe.

Aujourd'hui, il est nécessaire, dans les prochains mois, de se donner le temps d'une évaluation partagée, pour mesurer ce qui a bien fonctionné et le reproduire, ce qui appelle une vigilance commune pour l'avenir, permettant à tous les acteurs de travailler ensemble au bien commun.

Juin 2020